
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 16 novembre 2021, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Nicole Jaques, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2021-11-126

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - ii. Bilan 2020 de la Stratégie calixoise d'économie d'eau potable
 - d) Représentant aux différents comités et/ou secteurs d'activités – Nominations
 - e) Représentant désigné par la municipalité - Réseau Biblio de la Montérégie
 - f) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC Marguerite D'Youville
 - g) Nomination d'un délégué et d'un délégué substitut au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - h) Règlement n° 323 abrogeant et remplaçant le règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Adoption
 - i) Règlement d'emprunt n° 322- Ajustement
 - j) Projet de gestion des balayures de rue
 - k) Municipalités rurales – Demande d'augmentation des ressources (MAPAQ)
 - l) Programme des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2019-2023
 - m) CCU- Nominations des membres
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Aqua Data – Offre de service – Inspections des bornes d’incendie
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 – ADOPTION

2021-11-127

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

La directrice générale mentionne que tout s’est bien déroulé tant qu’aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2021-11-128

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d’octobre 2021 au montant de 43 440.64\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 16 novembre 2021 au montant de 43 440.64\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

i. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chap. E-2.2), les membres du Conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

ii. Bilan 2020 de la Stratégie calixoise d'économie d'eau potable

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Représentant aux différents comités et/ou secteurs d'activités - Nominations

2021-11-129

Sur proposition du conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, il est résolu unanimement :

DE PROCÉDER aux affectations suivantes ;

| | |
|--|---------------------------|
| Représentant voirie et aqueduc : | Ghislain Beaugard |
| Représentant urbanisme et Comité consultatif d'urbanisme: | Bruno Napert |
| Représentant environnement : | Claude Lacasse |
| Représentant propriétés de la municipalité : | Claude Lacasse |
| Représentante aux comités de la culture et patrimoine et bibliothèque , comité consultatif d'urbanisme | Valérie Beurivage Vincent |
| Représentante au comité des loisirs : | Mylène Gauthier |
| Représentant sécurité civile et prévention des incendies : | Daniel Jacques |

ADOPTÉE

e) Représentant désigné par la municipalité – Réseau Biblio de la Montérégie - Nomination

2021-11-130

Sur proposition de la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, il est résolu à l'unanimité :

DE NOMMER la conseillère Valérie Beurivage Vincent à titre de représentant de la Municipalité pour siéger à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio de la Montérégie.

ADOPTÉE

f) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville

2021-11-131

Sur proposition du conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, il est résolu à l'unanimité :

DE NOMMER le conseiller Ghislain Beaugard maire suppléant et substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

g) Nomination d'un délégué et d'un délégué substitut au Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

2021-11-132

CONSIDÉRANT qu'un délégué et qu'un délégué substitut doivent être nommés pour représenter la Municipalité de Calixa-Lavallée au Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu unanimement :

DE NOMMER le maire Daniel Plouffe, délégué, et le conseiller Daniel Jacques, délégué substitut de la Municipalité de Calixa-Lavallée au Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

h) Règlement n° 323 abrogeant et remplaçant le règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2021-11-133

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée désire abroger et remplacer le règlement n° 279' sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 323 abrogeant et remplaçant le règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ADOPTÉE

i) Règlement d'emprunt n° 322 - Ajustement

2021-11-134

ATTENDU que la municipalité a décrété par le biais du règlement n° 322 un emprunt d'un montant de 360 400\$ aux fins de financer le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

Que l'article 4 du règlement n°322 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'administration et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, du propriétaire de chaque immeuble qui bénéficie de ce second programme, dont la liste est jointe en annexe « C », une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'administration et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière accordée, correspondant au coût réel des travaux individuels effectués sur chacun des immeubles bénéficiaires dont le propriétaire est assujetti au paiement de cette compensation.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministère des affaires et de l'habitation.

ADOPTÉE

j) Projet de gestion des balayures de rue

2021-11-135

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que la MRC désire présenter un projet de gestion des balayures de rue dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que la Municipalité de Calixa-Lavallée a pris connaissance des documents en lien avec la demande de financement présentée par la MRC de Marguerite-D'Youville pour un projet de gestion des balayures de rue dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la demande de financement présentée par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville pour un projet de gestion des balayures de rue dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

k) Municipalités rurales – Demande d’augmentation des ressources au MAPAQ

2021-11-136

CONSIDÉRANT que les terres agricoles représentent près de 58 % du territoire de la CMM et que leur préservation et la mise en valeur des activités agricoles sont des objectifs importants du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM ;

CONSIDÉRANT que la Table métropolitaine des municipalités rurales, qui regroupe 19 municipalités du Grand Montréal dont le territoire est composé à plus de 80 % de terres agricoles, adhèrent à ces objectifs du PMAD et qu'elles jouent un rôle clé dans le dynamisme économique, culturel et social de la région, mais aussi dans la préservation des terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales du Grand Montréal font partie d'une région métropolitaine de plus de 4 millions d'habitants, qu'elles subissent des pressions constantes pour le développement d'activités urbaines et qu'elles sont donc particulièrement touchées par l'implantation d'usages dérogatoires en zone agricole n'ayant pas obtenu d'autorisation au préalable de la part de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a un rôle primordial dans le contrôle de ces usages non agricoles dérogatoires afin notamment de garantir aux générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles et d'assurer la protection du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ doit obtenir des ressources supplémentaires pour être en mesure de renforcer le suivi des dossiers (enquêtes, ordonnances, sanctions, procédures juridiques) à la suite de ses interventions initiales à l'égard des plaintes concernant l'implantation de ces usages dérogatoires ainsi que pour mieux informer les municipalités rurales quant à ces suivis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

De demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, d'octroyer les ressources nécessaires à la CPTAQ pour qu'elle puisse accroître le contrôle qu'elle exerce en matière d'usages non agricoles dérogatoires et qu'elle soit en mesure de renforcer sa collaboration avec les municipalités rurales du Grand Montréal quant au suivi de ces dossiers notamment à l'égard des plaintes reçues, du résultat des enquêtes, des ordonnances, des sanctions et des procédures juridiques intentées auprès des contrevenants'

ADOPTÉE

l) Programme des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement -TECQ 2019-2023

2021-11-137

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et résolu unanimement ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une

personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

TRAVAUX RÉALISÉS :

Revêtement mécanisé : 394 440.00\$

ADOPTÉE

m) CCU – Nomination des membres

2021-11-138

CONSIDÉRANT le départ du conseiller Louis Tremblay et la nomination à titre de conseillère lors des élections municipales de Valérie Beurivage Vincent ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour combler le poste de membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu unanimement :

DE NOMMER Madame Valérie Beurivage Vincent à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme au poste de représentante du conseil et monsieur Antoine Goyette à titre de représentant des citoyens. :

QUE le comité du CCU à la suite de la nomination ci-haut précitée, se compose ainsi :

Madame Lise Chevette, représentante des citoyens ;
Monsieur Pierre Jacques, représentant des citoyens ;
Madame France Jacques, représentante des citoyens ;
Monsieur Antoine Goyette, représentant des citoyens ;
Monsieur Bruno Napert, représentant du conseil et président ;
Madame Valérie Beurivage Vincent, représentante du conseil.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Jacques mentionne que la police a émis 110 constats pour la vitesse, 2 constats émis pour arrêts obligatoires durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.

b) Aqua Data – Offre de service – inspection des bornes incendie

CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC d'élaborer un schéma de couverture de risque d'incendie ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite d'Youville procède actuellement de concert avec les municipalités locales à l'élaboration de son schéma tel que requis par la loi ;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du schéma, les municipalités de la MRC de Marguerite D'Youville doivent attester de la conformité de la capacité hydraulique des bornes d'incendie par le biais d'un programme d'inspection préventive par des professionnels, de manière à faire bénéficier la municipalité du régime l'exonération de responsabilité ;

CONSIDÉRANT que l'offre d'Aqua Data contient un programme soit d'un an, soit de 3 ans ou de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que l'offre de 5 ans d'entretien représente le plus bas coût unitaire, soit 61\$ par année par borne fontaine ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport complet est remis à la municipalité pour chaque borne-fontaine à la suite de chaque inspection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier, et il est unanimement résolu :

D'ACCORDER à Aqua Data le mandat d'inspection et entretien annuels des bornes fontaines conformément à l'offre de service, option 5 ans au coût de 61\$ par borne fontaine plus taxes.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que nous avons réservé du sel de déglacage pour nos routes.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Madame Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Madame Mylène Gauthier mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun autre dossier

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en particulier

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

On s'informe sur le programme d'aide à la restauration patrimoniale.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-11-140

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Nicole Jacques
Directrice générale, secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Nicole Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Directrice générale et secrétaire-trésorière